

| **Commission permanente du 30 mars 2020** |

## **Décisions de la Commission permanente de mars 2020**

**Ce lundi 30 mars, la Commission Permanente du Département de la Seine-Maritime s'est réunie dans des conditions particulières en raison de l'épidémie du Covid-19. Cependant, tout en respectant les consignes sanitaires, il est important que l'institution départementale continue de fonctionner au service des publics, en assurant notamment le versement des prestations sociales.**

**Sous la présidence de Bertrand Bellanger, la commission permanente s'est donc réunie avec un tiers de ses élus afin d'examiner 74 dossiers pour un total de plus de 6 millions d'euros de subventions.**

**Nous pouvons notamment retenir les décisions suivantes :**

### **SOLIDARITÉS**

**- Aide à l'habitat des particuliers :** 117 913,71€ sont accordés aux propriétaires occupants dans le cadre de l'aide à l'habitat durable, à l'habitat autonomie et à l'habitat digne. Ces aides sont attribuées sous certaines conditions, notamment de ressources.

L'aide à l'habitat durable accompagne les travaux de pérennité des ouvrages, de confort minimum des occupants et les travaux de lutte contre la précarité énergétique. L'aide à l'habitat autonomie accompagne les travaux facilitant le maintien à domicile des personnes vieillissantes en perte d'autonomie. L'aide à l'habitat digne accompagne les travaux de lutte contre l'habitat indigne.

### **TERRITOIRES**

**- Contrat territorial de développement 2017-2021 de la communauté de communes Falaise du Talou :** 2 064 752€ sont accordés dans le cadre de la politique départementale en faveur des territoires. Ce contrat a pour objet de déterminer les modalités d'association de la collectivité au contrat territorial de développement conclu pour la période 2017-2021 avec la communauté de communes Falaises du Talou et la Région Normandie. Les trois axes de ce contrat sont de renforcer la structuration des centres bourgs en pôle de services attractifs, de participer au bien vieillir et de renforcer l'attractivité du territoire.

### **CULTURE**

**- Engagement du Département de la Seine-Maritime en qualité de membre fondateur de l'association Flaubert 21 – Bicentenaire de la naissance de Gustave Flaubert (1821-2021).** L'association Flaubert 21 a été créée pour valoriser l'ensemble des commémorations du bicentenaire de la naissance de Flaubert et favoriser le rayonnement et l'attractivité du territoire normand.

### **EDUCATION – JEUNESSE**

**- Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED 76) :** 157 682€ sont accordés au titre de subventions à 9 collèges publics. Le Département de la Seine-Maritime est à l'origine d'un dispositif volontariste, le Contrat de Réussite Éducative Départemental (CRED 76), dont l'objet est de mettre à disposition des collèges une offre d'activités éducatives pour les collégiens, accompagnée d'un financement départemental.

**- Jeunes actifs dans la vie associative :** 29 330€ sont accordés au titre du dispositif jeunes actifs dans la vie associative (JAVA). 16 associations bénéficiaires sont concernées pour cette première répartition de 2020. Cette aide est destinée à encourager l'accès des jeunes de la Seine-Maritime à l'autonomie et à la citoyenneté et à favoriser leurs prises d'initiatives et leurs engagements.

Cette intervention apporte un soutien aux associations locales, agissant sur le territoire en faveur de la jeunesse, ainsi qu'aux jeunes eux-mêmes, sous la forme de subventions attribuées au terme d'une procédure d'appels à projets. Le dispositif JAVA s'adresse aux associations et aux jeunes de 13 à 25 ans, agissant dans le champ de la jeunesse et de l'éducation.

## **INFRASTRUCTURES**

### **- Port départemental de Fécamp :**

**> maîtrise d'œuvre et réparation de la grue électrique et manutention portuaire :** 45 000€ sont accordés au titre d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire (CCISE), pour l'opération de maîtrise d'œuvre et de réparation de la grue électrique GE9 du port de Fécamp, inscrite au Programme pluriannuel d'investissements 2019-2023.

**> réhabilitation de la buse Gayant :** ces travaux, d'un total de 2 519 727,70 €, sont financés à hauteur de 1 024 120,70€ par le Département de la Seine-Maritime. Des contrats de subventions sont signés avec la Région Normandie, à hauteur de 1 032 000€, et l'agence de l'eau Seine Normande (AESN), à hauteur de 463 607€.

**> reconstruction de l'apponement quai de la Marne, dans le bassin Freycinet :** ces travaux, d'un total de 651 086,15 €, sont financés à hauteur de 318 086,15 € par le Département de la Seine-Maritime. Un contrat de subvention est signé avec la Région Normandie, à hauteur de 333 000€.

**- Port départemental du Tréport ; travaux d'infrastructures portuaires 2020, génie civil et maçonnerie :** 100 000€ sont accordés à la CCI Littoral Hauts-de-France. Certains ouvrages de l'avant-port (quai Charlotte, quai François 1er et quai Bellot), la jetée Est et la jetée Ouest ont fait l'objet de travaux de reprise de leur parement afin de pérenniser ces ouvrages d'infrastructures depuis 2013 jusqu'en 2019. Afin de poursuivre le programme des travaux sur les quais de l'avant-port et les ouvrages extérieurs de protection il est nécessaire de poursuivre ces travaux de maintenance préventive en 2020.